

FEDERALE ASSURANCE

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie Federale Pension

L'opération envisagée est **une opération assimilée à une fusion par absorption** en vertu de laquelle Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (ci-après dénommée la « Mutuelle Vie ») reprendra l'intégralité du patrimoine de la SA La Fédérale Pensions (ci-après dénommée « Fédérale Pension »), après avoir préalablement acquis 100% de ses actions.

La fusion envisagée est justifiée compte tenu des considérations suivantes :

- Actuellement, les deux entreprises précitées possèdent l'agrément spécifique relatif à "l'AR 69" pour la gestion des réserves de pensions. La FSMA demande toutefois à ce que, au sein d'un même groupe, la possession d'un tel agrément se limite à une seule entreprise. Le groupe Fédérale Assurance a décidé de conserver l'agrément au sein de la Mutuelle Vie et arrêter les activités (limitées) de Federale Pension.
- Suite à cette fusion, la structure du groupe sera simplifiée.
- L'arrêt des activités de Federale Pension entraînera également une diminution des frais pour le groupe Fédérale Assurance.

L'approbation de cette fusion par la Banque Nationale de Belgique ayant été publiée au Moniteur Belge du 27 février 2018, la transaction est depuis cette date opposable aux tiers, sans que l'accord individuel de tous les preneurs d'assurance ou tiers intéressés ne soit nécessaire. Les preneurs d'assurance de Federale Pension seront néanmoins informés individuellement de cette opération.

Les activités de Federale Pension seront reprises et poursuivies par la Mutuelle Vie. Les conditions d'assurance des clients resteront évidemment inchangées.

L'assemblée générale extraordinaire de la Mutuelle Vie n'a pas pu valablement délibérer et statuer le vendredi 9 mars 2018, vu que le quorum de présence requis n'a pas été atteint.

Une deuxième assemblée générale extraordinaire de la **Mutuelle Vie** aura lieu le mardi **27 mars 2018** à 13h00, laquelle pourra statuer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

La (première et unique) assemblée générale extraordinaire de **Federale Pension** se tiendra le mardi **27 mars 2018** à 13h30.

En annexe : le projet de fusion.